

**SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 21 OCTOBRE 2024, À 19 H 30.**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. DEMANDES VERBALES**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 7 octobre 2024
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
  - 5.1 Liste des chèques – approbation
  - 5.2 Séances 2025 – calendrier – adoption
  - 5.3 Concierge – Mathieu Robillard – permanence
  - 5.4 Avis de motion et dépôt et adoption – règlement d'emprunt numéro 1290-1-2024 amendant le règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc en augmentant l'emprunt à une somme totale de 11 772 200 \$
  - 5.5 Adoption finale – règlement numéro 1229-14-2024 abrogeant et remplaçant l'annexe « B » et modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, d'ajouter des frais pour la reproduction de carte citoyen-citoyenne ainsi qu'une mention concernant l'accès à la piscine municipale
  - 5.6 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1362-2024 sur le zonage
  - 5.7 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1366-2024 décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ à cette fin
  - 5.8 PG Solutions – Sygem Élections – acquisition
  - 5.9 Union des municipalités du Québec (UMQ) – adhésion – renouvellement
  - 5.10 Utilisation de locaux, équipements, terrains et aménagements – Centre de services scolaire des Samares – protocole d'entente – autorisation de signature
  - 5.11 Bâtiment multifonctionnel – service de garde – entente de partenariat – modification
  - 5.12 Nouvelle école primaire – autorisation de paiement
  - 5.13 Roy & Asselin, avocats – honoraires
- 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 6.1 Fourniture de chlorure de sodium saison 2024-2025 – demande de prix – adjudication
  - 6.2 Étude géotechnique et environnementale – prolongement de la rue des Affaires – phase II – NDP-2022-09 – mandat

- 6.3 Travaux de mise à niveau du poste de pompage Riverain – services professionnels – avenant DA-1 – mandat
- 6.4 Déneigement saison hivernale 2024-2025 – divers mandats
- 6.5 Contrat de déneigement 2024-2025 – sous-traitance – Généreux Construction inc.
- 6.6 BLR Excavation – construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage – recommandation de paiement
- 6.7 Construction et Pavage Généreux inc. – réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve – travaux supplémentaires – recommandation de paiement
- 6.8 Réfection du pavage sur le boulevard Antonio-Barrette entre le pont Papineau et la rue Coulombe – recommandation de paiement
  
- 7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**
- 7.1 Adoption finale – règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels
  
- 8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**
- 8.1 Charte contre l'intimidation des femmes en politique du Réseau des Femmes élues de Lanaudière (RFEL) – adhésion
- 8.2 Semaine nationale de l'action communautaire autonome – proclamation
- 8.3 Grande semaine des tout-petits – proclamation
- 8.4 Centre de femmes Marie-Dupuis – pièce de théâtre Femmes à l'horizon – achat de billets
- 8.5 Living Lab Lanaudière – Journée de l'innovation – achat de billets
- 8.6 Programme ALUS Lanaudière – demande de partenariat
- 8.7 Centre d'aide de lutte contre les agressions à caractère sexuel Coup de coeur (CALACS) – 30<sup>e</sup> anniversaire – contribution financière
  
- 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS**
- 9.1 Programmation de loisirs – hiver 2025
- 9.2 Installation de mangeoires pour les oiseaux – sentier champêtre
  
- 10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS**
  
- 11. AUTRES SUJETS**
  
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse  
 madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie  
 madame Stéphanie Godin, conseillère, quartier Riverain  
 monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi  
 monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame  
 madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**465-10-2024**

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire tel que présenté en y retirant le point suivant, savoir :

- 8.1 Charte contre l'intimidation des femmes en politique du Réseau des Femmes élues de Lanaudière (RFEL) – adhésion

## **3. DEMANDES VERBALES**

Il y a eu une période de questions.

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 7 octobre 2024**

**466-10-2024**

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2024 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

## **5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 Liste des chèques – approbation**

**467-10-2024**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 8 octobre au 21 octobre 2024 inclusivement et totalisant une somme de 762 026,48 \$.

468-10-2024

## 5.2 Séances 2025 – calendrier – adoption

ATTENDU QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 soit adopté tel que présenté, soit :

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| ▪ lundi 27 janvier | ▪ lundi 14 juillet   |
| ▪ lundi 24 février | ▪ lundi 25 août      |
| ▪ lundi 24 mars    | ▪ lundi 15 septembre |
| ▪ lundi 14 avril   | ▪ lundi 27 octobre   |
| ▪ lundi 12 mai     | ▪ lundi 24 novembre  |
| ▪ lundi 9 juin     | ▪ lundi 15 décembre  |

QUE les séances débutent à 19 heures aux jours et dates fixés;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

469-10-2024

## 5.3 Concierge – Mathieu Robillard – permanence

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 179-04-2024, monsieur Mathieu Robillard a été embauché au poste de concierge au Service des travaux publics le 13 mai 2024;

ATTENDU QU'en vertu de la convention collective actuellement en vigueur, monsieur Robillard était soumis à une probation de 120 jours travaillés;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin le 29 octobre 2024 et que monsieur Robillard a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QU'à la fin de la période de probation, monsieur Mathieu Robillard obtienne sa permanence et qu'il soit désigné comme concierge de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Robillard soient celles fixées à la convention collective actuellement en vigueur.

**5.4 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 1290-1-2024 amendant le règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc en augmentant l'emprunt à une somme totale de 11 772 200 \$**

470-10-2024

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement d'emprunt numéro 1290-1-2024 amendant le règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc en augmentant l'emprunt à une somme totale de 11 772 200 \$.

**5.5 Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc en augmentant l'emprunt à une somme totale de 11 772 200 \$**

471-10-2024

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1290-2021 décrétant des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée couverte et d'un chalet de parc en augmentant l'emprunt à une somme totale de 11 772 200 \$.

**5.6 Adoption finale – règlement numéro 1229-14-2024 abrogeant et remplaçant l'annexe « B » et modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, d'ajouter des frais pour la reproduction de carte citoyen-citoyenne ainsi qu'une mention concernant l'accès à la piscine municipale**

En vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1229-2019 ainsi que sa portée.

472-10-2024

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 7 octobre 2024 concernant le règlement numéro 1229-14-2024 abrogeant et remplaçant l'annexe « B » et modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, d'ajouter des frais pour la reproduction de carte citoyen-citoyenne ainsi qu'une mention concernant l'accès à la piscine municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1229-14-2024 abrogeant et remplaçant l'annexe « B » et modifiant l'annexe « E » du règlement 1229-2019, tel qu'amendé, afin de modifier la tarification du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, d'ajouter des frais pour la reproduction de carte citoyen-citoyenne ainsi qu'une mention concernant l'accès à la piscine municipale, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

**5.7 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1362-2024 sur le zonage**

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1362-2024 sur le zonage.

**5.8 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1366-2024 décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ à cette fin**

Monsieur Régis Soucy dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement du règlement numéro 1366-2024 décrétant l'acquisition de véhicules, machinerie et équipements et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 750 000 \$ à cette fin.

**473-10-2024**

**5.9 PG Solutions – Sygem Élections – acquisition**

ATTENDU QUE PG Solutions a annoncé en juillet 2024 la fin de support de « Perfas », le logiciel de gestion de la liste électorale, à compter du 31 mars 2025;

ATTENDU QUE PG Solutions propose en remplacement de migrer vers le nouveau logiciel « Sygem – Élections » pour la gestion complète et sécurisée des listes électorales;

ATTENDU QUE la licence est gratuite en étant client actuel de « Perfas » et en défrayant un contrat d'entretien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter la proposition de PG Solutions pour le logiciel « Sygem – Élections » selon l'offre de services du 15 août 2024 pour la somme de 1 968 \$, plus les taxes, pour les services professionnels et la formation, ainsi que les frais récurrents de 860 \$ plus les taxes, pour le contrat d'entretien annuel;

D'autoriser madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, notamment l'offre de services de PG Solutions datée du 15 août 2024.

**474-10-2024**

**5.10 Union des municipalités du Québec (UMQ) – adhésion – renouvellement**

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2025 et d'acquitter la cotisation de 6 311 \$, taxes incluses, s'y rapportant.

**5.11 Utilisation de locaux, équipements, terrains et aménagements – Centre de services scolaire des Samares – protocole d'entente – autorisation de signature**

475-10-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire utiliser les locaux, équipements, terrains et aménagements des pavillons des Sentiers, Dominique-Savio et Monseigneur Jetté de l'école des Prairies située sur son territoire;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées par cette utilisation doit être établi et signé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à négocier et signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le protocole d'entente avec le Centre de services scolaire des Samares concernant l'utilisation des locaux, équipements, terrains et aménagements des pavillons des Sentiers, Dominique-Savio et Monseigneur Jetté de l'école des Prairies.

**5.12 Bâtiment multifonctionnel – service de garde – entente de partenariat – modification**

476-10-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a signé en avril 2008 une entente de partenariat relative à la propriété, à la construction et l'entretien d'un bâtiment multifonctionnel avec la Commission scolaire des Samares, maintenant nommé le Centre de service scolaire des Samares;

ATTENDU QUE ladite entente prévoyait à l'article 5.5 une compensation annuelle pour l'occupation excédentaire à celle qui était occupée auparavant par le Service de garde à l'école de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE cette compensation faisait référence à une clause spéciale du contrat d'acquisition de l'école Notre-Dame-des-Prairies intervenu le 1<sup>er</sup> décembre 2000 et de la résolution 486-10-1999 datant du 4 octobre 1999;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec le Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire des Samares, une demande a été faite à la Ville d'annuler la compensation prévue à l'article 5.5, en précisant entre autres, que le service de garde n'exerce plus ses activités dans le bâtiment multifonctionnel puisqu'il a été déplacé dans les écoles primaires;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire utilise maintenant différemment les locaux de sa partie privative et que la compensation n'a plus sa raison d'être;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abroger la clause 5.5 de l'entente de partenariat relative à la propriété, à la construction et l'entretien d'un bâtiment multifonctionnel et de cesser la facturation du loyer payable par le Centre de services scolaire des Samares à compter de 2025.

477-10-2024

### 5.13 Nouvelle école primaire – autorisation de paiement

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'est engagée, aux termes de la résolution numéro 276-06-2022 et d'une entente avec le Centre de services scolaire des Samares, à acquitter le coût des travaux municipaux dans le cadre de la construction de la nouvelle école;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Samares a transmis quatre factures concernant la surveillance de chantier civil ainsi que la partie civile des travaux attribuables à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies verse au Centre de services scolaire des Samares la somme de 26 891,58 \$ incluant les taxes applicables, soit :

- un montant de 106,15 \$ pour la surveillance de chantier civil au 13 avril 2024 (facture C3-00489);
- un montant de 2 311,29 \$ pour la partie civile des travaux du 1er au 30 avril 2024 (facture C3-000539);
- un montant de 53,07 \$ pour la surveillance de chantier civil 4 mai 2024 (facture C3-000552);
- un montant de 24 421,07 \$ pour la partie civile des travaux du 1er au 30 juin 2024 (facture C3-000709)

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1312-2022.

478-10-2024

### 5.14 Roy & Asselin, avocats – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy & Asselin inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Roy & Asselin inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 643,86 \$, pour les services rendus au 30 septembre 2024 (facture 07256).

## 6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6.1 Fourniture de chlorure de sodium saison 2024-2025 – demande de prix – adjudication

479-10-2024

ATTENDU QU'une demande d'offre d'approvisionnement a été faite auprès de sept (7) entreprises en ce qui a trait à la fourniture de chlorure de sodium pour la saison 2024-2025;

ATTENDU QUE six (6) offres ont été déposées;

ATTENDU la recommandation du 11 octobre 2024 de monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à Compass Minerals Canada Corp. le contrat pour la fourniture de chlorure de sodium pour la saison 2024-2025, ladite compagnie ayant déposé la plus basse proposition conforme au montant de 49 824,41 \$, taxes incluses, pour une quantité de 450 tonnes métriques;

D'autoriser monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics, à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

## **6.2 Étude géotechnique et environnementale – prolongement de la rue des Affaires – phase II – NDP-2022-09 – mandat**

**480-10-2024**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet NDP-2022-09 pour le prolongement de la rue des Affaires, une étude géotechnique et une caractérisation environnementale des sols sont nécessaires;

ATTENDU QUE des propositions de services ont été demandées à trois (3) firmes pour réaliser ladite étude géotechnique ainsi que la caractérisation environnementale;

ATTENDU QU'une (1) firme a déposé une offre de services dans les délais prescrits et qu'elle est conforme aux exigences de la demande de prix;

ATTENDU la recommandation du 9 octobre 2024 de monsieur Michaël Morin, chargé de projets aux services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat d'étude géotechnique et de caractérisation environnementale des sols pour le prolongement de la rue des Affaires à la firme Eurêka Environnement, au montant de 23 034,06 \$ incluant les taxes applicables;

QUE la dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1360-2024.

## **6.3 Travaux de mise à niveau du poste de pompage Riverain – services professionnels – avenant DA-1 – mandat**

**481-10-2024**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de mise à niveau du poste de pompage riverain, GBi Experts-conseils inc a été mandaté afin de procéder à la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU QU'en cours de mandat, différentes demandes ont été faites pour compléter l'offre de services;

ATTENDU la recommandation datée du 9 octobre 2024 de monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'octroi du mandat de l'avenant DA-1 à la firme GBi Experts-conseils inc. au montant de 15 000 \$, avant les taxes applicables, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de mise à niveau du poste de pompage riverain;

D'autoriser monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la dépense découlant de la présente résolution soit financée à même le règlement 1347-2023.

**482-10-2024**

#### **6.4 Déneigement saison hivernale 2024-2025 – divers mandats**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie le déneigement de divers endroits pour la saison hivernale 2024-2025;

ATTENDU les différentes offres de services reçues en ce qui a trait au déneigement de ces divers endroits;

ATTENDU QU'après analyse des propositions reçues, monsieur Benoit Therrien, directeur du Service des travaux publics, recommande, dans sa note du 10 octobre 2024, de retenir différentes propositions de tarification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies mandate les entreprises suivantes, pour effectuer le déneigement de divers endroits lors de la saison hivernale 2024-2025 :

- Déneigement Ferme Michel Bérard pour le déneigement de la cour de la maison des jeunes, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 350 \$, taxes en sus;
- Déneigement Ferme Michel Bérard pour les stationnements au Bâtiment des organismes, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 2 000 \$, taxes en sus;
- Déneigement Ferme Michel Bérard pour le déneigement du sentier Champêtre et le lien de la rue Hénault à des Cormiers, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 7 000 \$, taxes en sus;
- PDG Déneigement pour le déneigement du Carrefour culturel, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 5 850 \$, taxes en sus;
- Les Entreprises Alexandre Paquin inc. pour le déneigement du stationnement de la Société de l'autisme, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 1 200 \$, taxes en sus;
- Les Entreprises Alexandre Paquin inc., pour le déneigement et l'épandage d'abrasif du chemin privé #12, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 3 500 \$, taxes en sus.
- Daniel Adam, pour le déneigement et l'épandage d'abrasif du chemin privé #31, le tout selon l'offre de services qui prévoit des honoraires de 4 800 \$, taxes en sus.

**6.5 Contrat de déneigement 2024-2025 – sous-traitance – Généreux Construction inc.**

483-10-2024

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 357-08-2020 adoptée le 17 août 2020, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a attribué le contrat en ce qui a trait aux travaux de déblaiement et déneigement des voies publiques, avec option B (2020-2025), à Généreux Construction inc.;

ATTENDU QUE Généreux Construction inc. désire faire exécuter certains travaux de déneigement par des sous-traitants pour la saison 2024-2025, selon les mêmes conditions autorisées au cours des dernières saisons;

ATTENDU la recommandation de monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, datée du 11 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Généreux Construction inc. à faire exécuter certains travaux de déneigement par Les entreprises Vincent inc. pour la saison 2024-2025 pour le secteur des rues du « Domaine Asselin », soit les rues Denis, des Pins, de la Rivière, etc.;

D'autoriser Généreux Construction inc. à faire exécuter certains travaux de déneigement par monsieur Marcel Papineau ou autre pour la saison 2024-2025 pour la section de l'avenue des Clercs entre la rue Rosa et la passerelle;

Qu'il soit entendu que Généreux Construction inc. demeurera responsable de tout acte ou omission de ses sous-traitants, ainsi que des travaux exécutés par eux, tel que le prévoit les dispositions du contrat en ce qui a trait aux travaux de déblaiement et déneigement des voies publiques attribué à ladite compagnie avec option B (2024-2025) et que l'exigence relative au système de repérage (GPS) pour les équipements soit respectée par le sous-traitant dans le cas du déneigement du secteur du Domaine Asselin.

**6.6 BLR Excavation – construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage – recommandation de paiement**

484-10-2024

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation l'exécution de travaux dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Rachel Traham, CPI de GBi Experts-conseils inc., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 5 et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR excavation la somme de 109 180,87 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1335-2023.

**6.7 Construction et Pavage Généreux inc. – réfection du pavage des avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve – travaux supplémentaires – recommandation de paiement**

**485-10-2024**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction et Pavage Généreux inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage sur les avenues Gaston, Ducharme et Villeneuve;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Maxime Pelland, ingénieur de GBi Experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 4 et en recommande le paiement dans sa lettre du 10 octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction et Pavage Généreux inc. la somme de 2 937,24 \$, taxes et libération d'une retenue de 5 % incluses, cette dépense étant imputable aux règlements d'emprunt 1306-2022 et 1356-2024.

**6.8 Réfection du pavage sur le boulevard Antonio-Barrette entre le pont Papineau et la rue Coulombe – recommandation de paiement**

**486-10-2024**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à l'entrepreneur Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides), maintenant nommé Groupe Colas Québec inc. Région Lanaudière Laurentides, l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage sur le boulevard Antonio-Barrette, entre le pont Papineau et la rue Coulombe;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et l'acceptation définitive de ceux-ci;

ATTENDU la recommandation de paiement du 1er octobre 2024 de monsieur Michaël Morin, chargé de projets aux services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Groupe Colas Québec inc. Région Lanaudière Laurentides la somme de 9 403,67 \$, incluant les taxes et la libération de la retenue contractuelle, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1306-2022.

**7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 Adoption finale – règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels**

**487-10-2024**

En vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame la mairesse mentionne l'objet du règlement 1368-2024, ainsi que sa portée.

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet a été déposé et adopté lors de la séance régulière tenue le 16 septembre 2024 concernant le règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels, sans modification;

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la version finale du règlement numéro 1368-2024 sur les usages conditionnels, sans modification;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

## **8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **8.1 Charte contre l'intimidation des femmes en politique du Réseau des Femmes élues de Lanaudière (RFEL) – adhésion**

Ce point est retiré de la présente séance.

### **8.2 Semaine nationale de l'action communautaire autonome – proclamation**

**488-10-2024**

ATTENDU QUE les organismes d'action communautaire autonome sont au coeur des communautés de toutes les localités et régions du Québec, tissant le filet social depuis plus de 50 ans et travaillant sans relâche pour bâtir une société où les droits de tous et toutes sont pleinement respectés;

ATTENDU QUE le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) compte sur la mobilisation du plus grand nombre d'élu.e.s pour rendre hommage à ce que cette armée invisible de travailleurs et travailleuses accomplit chaque jour loin des projecteurs pour soutenir les familles, voisin.e.s, parents et enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE proclamer la semaine du 21 au 25 octobre 2024 comme étant la Semaine nationale de l'action communautaire autonome et de marquer le coup sur les réseaux sociaux de la Ville.

### **8.3 Grande semaine des tout-petits – proclamation**

**489-10-2024**

ATTENDU QUE sera célébrée l'édition 2024 de la Grande semaine des tout-petits du 18 au 24 novembre prochain;

ATTENDU QUE cette Grande semaine est l'occasion de placer les plus petits au cœur de nos priorités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE proclamer la semaine du 18 au 24 novembre 2024 comme étant la Grande semaine des tout-petits et d'y participer.

#### **8.4 Centre de femmes Marie-Dupuis – pièce de théâtre Femmes à l'horizon – achat de billets**

**490-10-2024**

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, madame Marie-Christine Laroche s'abstient de participer aux délibérations puisqu'elle est la coordonnatrice du Centre de femmes Marie-Dupuis.

ATTENDU QUE la Troupe Marie-Dupuis du Centre de femmes Marie-Dupuis a tenue trois représentations de la pièce de théâtre Femmes à l'horizon les 17, 18 et 19 octobre dernier au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'achat de cinq paires de billets pour les représentations de la pièce de théâtre Femmes à l'horizon de la Troupe Marie-Dupuis du Centre de femmes Marie-Dupuis au coût de 200 \$ et que ces billets soient remis par l'entremise de la loterie culturelle.

#### **8.5 Living Lab Lanaudière – Journée de l'innovation – achat de billets**

**491-10-2024**

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'achat de deux billets pour participer à la Journée de l'innovation organisée par Living Lab Lanaudière et propulsée par la Corporation de développement économique de la MRC de Joliette (CDEJ) qui se tiendra à l'Hôtel Château Joliette, le 30 octobre prochain, au montant de 304,70 \$, taxes et frais inclus.

#### **8.6 Programme ALUS Lanaudière – demande de partenariat**

**492-10-2024**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière et de partenariat a été déposée par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière et du comité de partenariat ALUS (Alternative Land Use Services);

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir les producteurs et productrices agricoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies soit partenaire du programme innovateur en agroenvironnement ALUS et d'autoriser le paiement d'une somme de 200 \$ par année pour une période de cinq ans à la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière.

#### **8.7 CALACS – 30e anniversaire – contribution financière**

**493-10-2024**

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par le Centre d'aide de lutte contre les agressions à caractère sexuel Coup de coeur (CALACS Coup de coeur) dans le cadre des célébrations du 30e anniversaire de l'organisme;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Stéphanie Godin et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 300 \$ à l'organisme CALACS Coup de coeur, en soutien financier à l'organisation de son 30e anniversaire qui aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2024 au Château Joliette.

## 9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

### 9.1 Programmation de loisirs – hiver 2025

494-10-2024

ATTENDU QUE la programmation de loisirs pour l'hiver 2025, élaborée par le Service de la culture et des loisirs, a été présentée aux membres de la Commission des loisirs et qu'ils en recommandent l'acceptation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'APPROUVER la programmation de loisirs pour l'hiver 2025 telle que présentée et d'autoriser l'embauche du personnel mentionné pour chacune des activités plus bas décrites, à savoir :

### PROGRAMMATION HIVER 2025

#### PARENTS-ENFANTS

ACTIVITÉ	TARIFICATION	DÉPENSES
<b>Pirouette et Cabriole   2 ½ - 3 ans</b> 10 cours Début le 18 janvier 2025 Min : 6 duos    Max : 8 duos	6 duos X 61 \$ = 366,00 \$ Part ville 50 % = <u>365,90 \$</u> Total : 731,90 \$ Coût par duo : 61,00 \$ (non-taxable)	Professeure : Jade Brien 12,5 h X 47,25 \$ = 590,63\$ A.S = 106,31 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>34.85 \$</u> <b>Total : 731,79 \$</b>
<b>Pirouette et Cabriole   4-5 ans</b> 10 cours Début le 18 janvier 2025 Min : 6 duos    Max : 8 duos	6 duos X 61 \$ = 366,00 \$ Part ville 50 % = <u>365,90 \$</u> Total : 731,90 \$ Coût par duo : 61,00 \$ (non-taxable)	Professeure : Jade Brien 12,5 h X 47,25 \$ = 590,63\$ A.S = 106,31 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>34.85 \$</u> <b>Total : 731,79 \$</b>

<b>Yoga avec bébé   2-8 mois</b>  10 cours Début le 16 janvier 2025  Min : 8 duos    Max : 10 duos	1 duo X 47,50 \$ = 47,50 \$	Professeur : Yoga Lanaudière
	Part. ville 50% = <u>47,40 \$</u>	1 duo. X 86 \$ = 86,00 \$
	Total : 94,90 \$	Taxes nettes = 90,29 \$
	Coût par duo : 47,50 \$ (non-taxable)	Frais d'admin. 5% = <u>4,51 \$</u>
		<b>Total : 94,80 \$</b>

### ENFANTS

ACTIVITÉ	TARIFICATION	DÉPENSES
<b>Autodéfense   1<sup>e</sup>-2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> année</b>  10 cours Début le 13 janvier 2025  Min : 8            Max : 16	1 part. X 55,25 \$ = 55,25 \$	Professeur : Lucien Crelier
	Part ville 50 % = <u>55,13 \$</u>	1 part. X 105 \$ = 105,00 \$
	Total : 110,38 \$	Frais d'admin. 5 % = <u>5,25 \$</u>
	Coût par participant : 55,25 \$ (non-taxable)	<b>Total : 110,25 \$</b>
<b>Badminton   4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année</b>  10 cours Début le 13 janvier 2025  Min : 6            Max : 10	1 part. X 42 \$ = 42,00 \$	Professeur : Association de Badminton Régionale de Lanaudière
	Part ville 50 % = <u>42,00 \$</u>	1 part. X 80 \$ = 80,00 \$
	Total : 84,00 \$	Frais d'admin. 5 % = <u>4,00 \$</u>
	Coût par participant : 42,00 \$ (non-taxable)	<b>Total : 84,00 \$</b>
<b>Cuisine NOUVEAUTÉ</b>  10 cours Début le 13 janvier 2025  Min : 8            Max : 8	8 part. X 124,45 \$ = 995,60 \$	Professeure : Lise Jollet
	Part ville 50 % = <u>995,60 \$</u>	20 h X 40 \$ = 800,00 \$
	Total : 1 991,20 \$	A.S = 144,00 \$
	Coût par participant : 124,45 \$ (non-taxable)	Frais d'admin. 5 % = 47,20 \$
		Matériel : <u>1 000,00 \$</u> <b>Total : 1 991,20 \$ \$</b>



<b>Cheerleading   4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année</b> 10 cours Début le 14 janvier 2025 Min : 10      Max : 22	1 part. X 66,25 \$ = 66,25 \$ Part ville 50 % = <u>66,14 \$</u> Total : 132,39 \$ <i>Coût par participant : 66,25 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 120 \$ = 120,00 \$ Taxes nettes = 5,98 \$ Frais d'admin. 5% = <u>6,30 \$</u> <b>Total : 132,28 \$</b>
<b>Dessin   1<sup>e</sup>-2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> année</b> 10 cours Début le 13 janvier 2025 Min : 8      Max : 10	8 part. X 57,75 \$ = 462,00 \$ Part ville 50 % = <u>461,58 \$</u> Total : 923,58 \$ <i>Coût par participant : 57,75 \$ (non-taxable)</i>	Professeure : Véronique Lévesque 15 h X 47,25 \$ = 708,75 \$ A.S = 127,58 \$ Frais d'admin. 5 % = 41,82 \$ Matériel : <u>45,00 \$</u> <b>Total : 923,15 \$</b>
<b>Dessin   4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année</b> 10 cours Début le 16 janvier 2025 Min : 8      Max : 10	8 part. X 57,75 \$ = 462,00 \$ Part ville 50 % = <u>461,58 \$</u> Total : 923,58 \$ <i>Coût par participant : 57,75 \$ (non-taxable)</i>	Professeure : Véronique Lévesque 15 h X 47,25 \$ = 708,75 \$ A.S = 127,58 \$ Frais d'admin. 5 % = 41,82 \$ Matériel : <u>45,00 \$</u> <b>Total : 923,15 \$</b>
<b>Hockey cosom   4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année</b> 10 cours Début le 16 janvier 2025 Min : 10      Max : 22	1 part. X 66,25 \$ = 66,25 \$ Part ville 50 % = <u>66,28 \$</u> Total : 132,53 \$ <i>Coût par participant : 66,25 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 120 \$ = 120,00 \$ Taxes nettes = 5,98 \$ Frais d'admin. 5% = <u>6,30 \$</u> <b>Total : 132,28 \$</b>
<b>Mellyn   11-17 ans</b> 10 cours Début le 17 janvier 2025 Min : 10      Max : 30	1 part. X 78,75 \$ = 78,75 \$ Part ville 50 % = <u>78,75 \$</u> Total : 157,50 \$ <i>Coût par participant : 78,75 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Association de grandeur nature Mellyn Ennenorath 1 part. X 150 \$ = 150,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>7,50 \$</u> <b>Total : 157,50 \$</b>
<b>Parcours moteur   Maternelle seulement NOUVEAUTÉ</b> 10 cours Début le 15 janvier 2025 Min : 10      Max : 22	1 part. X 66,25 \$ = 66,25 \$ Part ville 50 % = <u>66,28 \$</u> Total : 132,53 \$ <i>Coût par participant : 66,25 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 120 \$ = 120,00 \$ Taxes nettes = 5,98 \$ Frais d'admin. 5% = <u>6,30 \$</u> <b>Total : 132,28 \$</b>

<b>Patin pour débutant   3-5 ans</b> 5 cours Début le 12 janvier 2025 Min : 6            Max : 15	1 part. X 44,25 \$ = 44,25 \$ Part ville 50 % = <u>44,10 \$</u> Total : 88,35 \$ <i>Coût par participant : 44,25 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 80 \$ = 80,00 \$ Taxes nettes = 3,99 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,20 \$</u> <b>Total : 88,19 \$</b>
<b>Patin pour intermédiaire   6-8 ans</b> 5 cours Début le 12 janvier 2025 Min : 6            Max : 15	1 part. X 44,25 \$ = 44,25 \$ Part ville 50 % = <u>44,10 \$</u> Total : 88,35 \$ <i>Coût par participant : 44,25 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Para « S » cool 1 part. X 80 \$ = 80,00 \$ Taxes nettes = 3,99 \$ Frais d'admin. 5% = <u>4,20 \$</u> <b>Total : 88,19 \$</b>
<b>Sculpture sur bois   9-16 ans</b> 10 cours Début le 18 janvier 2025 Min : 6            Max : 8	1 part. X 67,25 \$ = 67,25 \$ Part ville 50 % = <u>67,20 \$</u> Total : 134,45 \$ <i>Coût par participant : 67,25 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : l'Association Des Artisans Sculpteurs De Lanaudière 1 part. X 128 \$ = 128,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,40 \$</u> <b>Total : 134,40 \$</b>
<b>Théâtre et improvisation   1<sup>e</sup>-2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> année</b> 10 cours Début le 14 janvier 2025 Min : 8            Max : 10	1 part. X 96,50 \$ = 96,50 \$ Part ville 50% = <u>96,46 \$</u> 192,96 \$ <i>Coût par participant : 96,50 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Théâtre côte-à-côte 1 part. X 175 \$ = 175,00 \$ Taxes nettes : 8,73 \$ Frais d'admin. 5% = <u>9,19 \$</u> <b>Total : 192,91 \$</b>
<b>Théâtre et improvisation   4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> année</b> 10 cours Début le 15 janvier 2025 Min : 8            Max : 12	1 part. X 96,50 \$ = 96,50 \$ Part ville 50% = <u>96,46 \$</u> 192,96 \$ <i>Coût par participant : 96,50 \$ (non-taxable)</i>	Professeur : Théâtre côte-à-côte 1 part. X 175 \$ = 175,00 \$ Taxes nettes : 8,73 \$ Frais d'admin. 5% = <u>9,19 \$</u> <b>Total : 192,91 \$</b>

## ADULTES ET ADOLESCENTS\*

\*50% pour les 17 ans et – et les 60 ans et + avec carte citoyenne

ACTIVITÉ	TARIFICATION	DÉPENSES
<b>Clinique d'autodéfense</b> <b>NOUVEAUTÉ</b> 1 cours Le 11 janvier 2025 Min : 6            Max : 12	1 part. X 57,75 \$ = <u>57,75 \$</u> Total :                    66,40 \$  <i>Coût par participant : 66,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : Lucien Crelier 1 part. X 55 \$ = 55,00 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>2,75 \$</u> <b>Total :                    57,75 \$</b>
<b>Entraînement en circuit</b> <b>NOUVEAUTÉ</b>  12 cours Début le 16 janvier 2025 Min : 10            Max : 20	1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses :    167,30 \$  <i>Coût par participant : 167,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes :        6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> <b>Total :                    145,51 \$</b>
<b>Premiers soins</b>  Le 11 janvier 2025 Min : 4            Max : 8	1 part. X 63 \$ = <u>63,00 \$</u> Taxes incluses :    72,43 \$ <i>Coût par participant : 72,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : Benoit Ducharme 1 part. X 60 \$ = 60,00 \$ Frais d'amin. 5% = <u>3,00 \$</u> Total :                    63,00 \$
<b>Remise en forme</b>  12 cours Début le 13 janvier 2025 Min : 8            Max : 20	1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses :    167,30 \$  <i>Coût par participant : 167,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes :        6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> <b>Total :                    145,51 \$</b>
<b>Yogates</b>  12 cours Début le 15 janvier 2025 Min : 10            Max : 15	1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses :    167,30 \$  <i>Coût par participant : 167,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes :        6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> <b>Total :                    145,51 \$</b>
<b>Yoga intermédiaire</b>  10 cours Début le 14 janvier 2025 Min : 8            Max : 20	1 part. X 118,67 \$ = <u>118,67 \$</u> Taxes incluses :    136,44 \$  <i>Coût par participant : 136,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 107,65 \$ = 107,65 \$ Taxes nettes =        113,02 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,65 \$</u> <b>Total :                    118,67 \$</b>

<b>Zumba</b>	1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51</u> \$ Taxes incluses : 167,30 \$	Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$
12 cours	<i>Coût par participant : 167,50</i> \$ (Taxes incluses)	Taxes nettes : 6,58 \$
Début le 14 janvier 2025		Frais d'admin. 5 % = <u>6,93</u> \$
Min : 10      Max : 20		<b>Total : 145,51 \$</b>

\*50% pour les 17 ans et – et les 60 ans et + avec carte citoyenne

### ADULTES SEULEMENT\*

ACTIVITÉ	TARIFICATION	DÉPENSES
<b>Cardio tonus   Avancé</b>	1 part. X 81,50 \$ = <u>81,50</u> \$ Taxes incluses : 93,70 \$	Professeur : Clinique Kinésia
5 cours	<i>Coût par participant : 93,75 \$</i> (Taxes incluses)	1 part. X 73,93 \$ 73,93 \$
Début le 15 janvier 2025		Taxes nettes = 3,69 \$
Min : 7      Max : 20		Frais d'admin. 5% = <u>3,88</u> \$
		<b>Total : 81,50 \$</b>
<b>Improvisation   50 ans et + NOUVEAUTÉ</b>	<i>Coût par participant : Gratuit</i>	Professeur : Théâtre Côte-à-Côte
15 cours		Subvention
Début le 15 janvier 2025		<b>Total : 0 \$</b>
Min : 6      Max : 12		
<b>J'apprivoise mon Ipad   Débutant</b>	8 part. X 57,60 \$ = <u>460,80</u> \$ Taxes incluses: 529,80 \$	Professeur : Michel Deschamps
8 cours	<i>Coût par participant : 66,25 \$</i> (Taxes incluses)	12 h X 31 \$ = 372,00 \$
Début le 14 janvier 2025		A.S = 66,96 \$
Min : 8      Max : 12		Frais d'admin. 5% = <u>21,95</u> \$
		<b>Total : 460,91 \$</b>
<b>Mobilité, stabilité et flexibilité</b>	1 part. X 81,50 \$ = <u>81,50</u> \$ Taxes incluses : 93,70 \$	Professeur : Clinique Kinésia
5 cours	<i>Coût par participant : 93,75 \$</i> (Taxes incluses)	1 part. X 73,93 \$ 73,93 \$
Début le 15 janvier 2025		Taxes nettes = 3,69 \$
Min : 7      Max : 20		Frais d'admin. 5% = <u>3,88</u> \$
		<b>Total : 81,50 \$</b>

<b>Pilates</b>  12 cours Début le 17 janvier 2025 Min : 10      Max : 20	1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses : 167,30 \$  <i>Coût par participant : 167,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes : 6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> <b>Total : 145,51 \$</b>
<b>Pour le plaisir de danser   50 ans et +</b>  Début le 13 janvier 2025 Min : 8      Max : 12	8 part. X 77,44 \$ = <u>619,52 \$</u> Taxes incluses : 712,29 \$  <i>Coût par participant : 89,00 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeure : Judith LeBel 10 h X 50 \$ = 500,00 \$ A.S = 90,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>29,50 \$</u> <b>Total : 619,50 \$</b>
<b>Stretching</b>  12 cours Début le 14 janvier 2025 Min : 8      Max : 15	1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses : 167,30 \$  <i>Coût par participant : 167,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : En corps 1 part. X 132 \$ = 132,00 \$ Taxes nettes : 6,58 \$ Frais d'admin. 5 % = <u>6,93 \$</u> <b>Total : 145,51 \$</b>
<b>Taï Chi et Qi Gong   Jour</b>  10 cours Début le 15 janvier 2025 Min : 8      Max : 15	8 part. X 92,93 \$ = <u>743,44 \$</u> Taxes incluses : 854,77 \$  <i>Coût par participant : 107,00 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : Richard Payette 15 h X 40 \$ = 600,00 \$ A.S = 108,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>35,40 \$</u> <b>Total : 743,40 \$</b>
<b>Taï Chi et Qi Gong   Soir</b>  <b>NOUVEAUTÉ</b> 10 cours Début le 13 janvier 2025 Min : 8      Max : 15	8 part. X 61,95 \$ = <u>495,60 \$</u> Taxes incluses : 569,82 \$  <i>Coût par participant : 71,25 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : Richard Payette 10 h X 40 \$ = 400,00 \$ A.S = 72,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>23,60 \$</u> <b>Total : 495,60 \$</b>
<b>Yoga 50 ans et +</b>  10 cours Début le 14 janvier 2025 Min : 8      Max : 20	1 part. X 118,67 \$ = <u>118,67 \$</u> Taxes incluses : 136,44 \$  <i>Coût par participant : 136,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : Yoga Lanaudière 1 part. X 107,65 \$ = 107,65 \$ Taxes nettes = 113,02 \$ Frais d'admin. 5% = <u>5,65 \$</u> <b>Total : 118,67 \$</b>

<b>Yoga sur chaise</b>  10 cours Début le 14 janvier 2024 Min : 8            Max : 20	1 part. X 118,67 \$ = <u>118,67 \$</u> Taxes incluses :    136,44 \$  <i>Coût par participant : 136,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : Yoga Lanaudière  1 part. X 107,65 \$ = 107,65 \$  Taxes nettes =    113,02 \$  Frais d'admin. 5% =  <u>5,65 \$</u>  <b>Total :                    118,67 \$</b>
<b>Yoga prénatal</b>  10 cours Début le 14 janvier 2025 Min : 8            Max : 20	1 part. X 118,67 \$ = <u>118,67 \$</u> Taxes incluses :    136,44 \$  <i>Coût par participant : 136,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : Yoga Lanaudière  1 part. X 107,65 \$ = 107,65 \$  Taxes nettes =    113,02 \$  Frais d'admin. 5% =  <u>5,65 \$</u>  <b>Total :                    118,67 \$</b>
<b>Zumba gold</b>  12 cours Début le 14 janvier 2025 Min : 10            Max : 15	1 part. X 145,51 \$ = <u>145,51 \$</u> Taxes incluses :    167,30 \$  <i>Coût par participant : 167,50 \$</i> <i>(Taxes incluses)</i>	Professeur : En corps  1 part. X 132 \$ = 132,00 \$  Taxes nettes :        6,58 \$  Frais d'admin. 5 % =  <u>6,93 \$</u>  <b>Total :                    145,51 \$</b>

*\*50% pour les 17 ans et – et les 60 ans et + avec carte citoyenne*

## 9.2 Installation de mangeoires pour les oiseaux — sentier champêtre

495-10-2024

ATTENDU QUE la résolution 524-11-2020 autorisait l'installation d'un parcours d'observation des oiseaux au sentier champêtre;

ATTENDU QUE monsieur Bertrand Dumont du club d'ornithologie de Lanaudière a approché la Ville de Notre-Dame-des-Prairies afin de faire l'installation de mangeoires au sentier champêtre;

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies est intéressé par le projet et s'occuperait de remplir les mangeoires durant la période hivernale;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs du 4 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies autorise l'installation de deux mangeoires pour les oiseaux près des entrées du sentier champêtre;

QUE les employés municipaux s'occupent de l'installation des poteaux pour accrocher lesdites mangeoires;

QUE la Société d'ornithologie et le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies soient responsables de l'achat des mangeoires et de la nourriture ainsi que de leur remplissage;

QUE la Ville diffuse l'information par ses outils de communications.

#### **11. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**496-10-2024**

IL est proposé par madame Stéphanie Godin, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19h42.

---

Nancy Bellerose  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière

---

Suzanne Dauphin  
Mairesse